

Désignation	An (€)	Mois (€)	Jour (€)	Observations
Halles couvertes				
Étal - 2 jours et plus	7,50			par m ²
Étal - 1 jour par semaine	7,80			par m ²
Seconde part	61,00			forfait
Marché de plein air				
Occupation journée		2,50		le ml
Occupation 1/2 journée		1,00		le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée		3,00		monophasé
		6,00		triphasé
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance		66,50		
Occupations temporaires				
Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m ² par an
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m ² par an - base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés	6,50	2,50		le m ²
Occupations diverses				
Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures ou food-truck)	51,00	10,50		par véhicule
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville		20,50		l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)		6,50		l'emplacement
Distributeurs de boissons, de canettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente		2,50		le m ²
Animations commerciales des rues et quartiers		2,50		le m ²
Grand cirque	153,00			par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux	1,00			ou 3,00 €/m ² par semaine

Fêtes foraines

Manège ≤ 10 m ²	Manège de 11 m ² à 249 m ²	Manège de 250 m ² à 449 m ²	Manège ≥ 450 m ²
Tarif métier forain ≤ 10 m ²	Tarif métier forain de 11 m ² à 249 m ²	Tarif métier forain de 250 m ² à 449 m ²	Tarif métier forain ≥ 450 m ²
Forfait de 50€	0,17€ / m ² / jour	0,16€ / m ² / jour	0,15€ / m ² / jour